RÉUNION DU LUNDI 13 MAI 2019
CONSEIL CONSULAIRE DEDIE AU DISPOSITIF STAFE

Le Conseil consulaire dédié au dispositif STAFE, présidé par Jean-Charles BERTHONNET, ambassadeur, s'est tenu le lundi 13 mai 2019, à 10h00 dans les locaux de l'ambassade de France à Jakarta.

Participants :
- M. Jean-Charles BERTHONNET, Ambassadeur, Président du conseil consulaire
- M. Alain-Pierre MIGNON, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseiller consulaire
- M. Jacques LUÇON, Conseiller consulaire
- Mme Hélène LE TOUZEY, Conseillère consulaire
- M. Michel LARUE, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), Président ADFE
- Mme Marie-Noëlle DURIS, Consule
- M. Abdramane KAMATE, Attaché de coopération culturelle
- M. Charles-Henri BROSSEAU, Premier conseiller
- M. Eric CROUSSE, Attaché consulaire

Ont été remis aux membres du Conseil consulaire les documents de travail suivants :

- Note de cadrage de la DFAE en date du 11 janvier 2019 ;
- Instructions de cadrage et traitement du formulaire Excel de demande de subvention par les postes ;
- Guide du participant au conseil consulaire ;
- Liste des associations et des projets présentés.

Ordre du jour :

I – Résultats de la campagne STAFE 2018 pour le poste de Jakarta
II – Résultats de la campagne STAFE 2018 pour l'ensemble des postes
III – Rappel du cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le conseil consulaire
IV – Présentation et étude des 4 projets déposés auprès de nos services
V – Détermination de l'ordre de priorité des projets retenus et soumis dans le cadre du dispositif STAFE

I - Résultats de la campagne 2018 pour le poste de Jakarta :

Il est rappelé aux membres du conseil consulaire les projets présentés dans le cadre du dispositif STAFE au titre de l'année 2018, pour le poste de Jakarta.

II – Résultats de la campagne 2018 pour l'ensemble des postes

La commission consultative chargée d'attribuer les subventions s'est tenue à Paris le 28 septembre 2018. **302 projets émanant de 112 postes diplomatiques et consulaires ont été soumis à son appréciation.** Le montant total des subventions demandées par les associations s'élevait **à 2 697 609 €.** Les projets transmis par les postes diplomatiques sont majoritairement de type éducatif (139 projets représentant 46% des demandes), puis culturel (85 projets, soit 28%), puis caritatif (33 projets, soit 11%), économique (15 projets, soit 5%), social (7 projets, soit 2%) et enfin divers (23 projets dans l'évènementiel, la coopération scientifique, la mémoire, la communication, etc.).

Après examen, **la commission a jugé recevables 223 projets** (soit 74% des dossiers étudiés) pour un montant **de 1 753 345 €.**

III – Rappel du cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le conseil consulaire

Le dispositif de soutien du tissu associatif des Français à l'étranger (STAFE) est reconduit cette année, en substitution de la réserve parlementaire. Comme l'année dernière, il bénéficie d'un montant de 2 M€.

Ce fonds de soutien vise à appuyer les projets associatifs dont l'objet est de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique et dans la mesure où ils contribuent au rayonnement de la France et au soutien des Français à l'étranger et des publics francophones. Les projets du STAFE viennent compléter, tout en s'en distinguant, les programmes existants d'aide au Français gérés par nos ambassades et consulats.

Le nombre de projets retenus pour envoi à l'examen de la Commission nationale du STAFE est limité à 6 par poste.

Pour rappel, la subvention dans le cadre du dispositif STAFE est limitée à 20 000€ et, ne pouvant être la seule source de financement, limitée à 50%, sauf dans le cas de projets dont le budget est inférieur à 10 000€. Dans ce cas, la subvention peut aller jusqu'à 80%.

Le calendrier, retenu par ce poste et conforme aux instructions est le suivant :

21 janvier – 3 mai 2019 : lancement d'appel à projet en ligne et retrait des dossiers auprès des postes

3 mai 2019 : date limite de réception des dossiers par les postes

6 mai – 10 mai 2019 : examen des projets par le poste

13 mai 2019 : tenue d'un conseil consulaire spécifique

28 juin 2019 : date limite de retour des dossiers retenus à l'administration centrale (FAE/SFE/MASAS)

27 septembre 2019 : tenue de la Commission consultative du STAFE à Paris (en marge de la session de l'AFE)

Les projets sont examinés localement par le conseil consulaire où seuls les conseillers consulaires et le Président ont voix délibérative. Des experts peuvent être conviés à éclairer les débats.

La Commission consultative du STAFE qui se réunit chaque année à Paris est composée de 3 membres de l'AFE, qu'elle désigne en son sein, 2 représentants des associations des Français de l'étranger, et 4 représentants de l'administration (DFAE, DGM,

DAF, CBCM). Elle est présidée par le Ministre ou son représentant (le DFAE), avec voix prépondérante.

IV – Présentation et étude des 4 projets déposés auprès de nos services

Les 4 projets, qui sont des premières demandes, ont été soumis à l'appréciation du conseil consulaire.

V – Détermination de l'ordre de priorité des projets retenus et soumis dans le cadre du dispositif STAFE

A l'issue des travaux du conseil consulaire, les membres ont déterminé l'ordre de priorité des projets retenus.

Le président du conseil consulaire lève la séance à 11h00, après que l'intégralité des membres du conseil consulaire ayant voix délibérative ont signé et approuvé le procès-verbal rédigé par le secrétaire de séance.